

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2021

**COMMUNES PRESENTES :** ARRANCY (*Mmes DAULLE Florence et RICBOURG Marion*), BIEVRES (*Mme LAMBERT Estelle et M. GUYOT Patrick*), BOUCONVILLE-VAUCLAIR (*Mme GAUBERT Laetitia*), CERNY EN LAONNOIS (*M. QUINQUET Gérard*), CHAMOUILLE (*Mmes CARON Caroline et GLERON – LEROUX Stéphanie*), CHERMIZY-AILLES (*M. LANGLOIS Xavier*), COLLIGIS CRANDELAIN (*Mmes DESMAREST Nadia et LHOTTE Cécilia*), LIERVAL (*M. LESUR Sébastien*), MARTIGNY-COURPIERRE (*M. BEAUDOUIN Benoît et Mme DESSAINT Rachel*), NEUVILLE SUR AILETTE (*Mme BONNEHON Pauline-Sophie*), ORGEVAL (*M. TRONEL Benoît*), PLOYART ET VAURSEINE (*Mr. DAULLE Mathieu*), SAINTE CROIX (*Mmes LAURENT Magali et FLAMANT Sarah*), TRUCY (*Mrs PUCHOIS François et MOUSTADRAF Hafid*).

**COMMUNES ABSENTES :** MONTCHALONS, MONTHENAULT

**DELEGUES EXCUSES :** BOUCONVILLE (*M. LAMBOT Kévin*), LIERVAL (*M. SOHET Adrien*), NEUVILLE-SUR-AILETTE (*M. ADAM Gaëtan*), ORGEVAL (*Mme VENET Marion*), PANCY-COURTECON (*Mme CONGE Gaëlle*)

Secrétaire de séance : GLERON – LEROUX Stéphanie

Convocation du 04/10/2021

Madame la Présidente propose au vote l'approbation du compte rendu de la dernière séance :  
Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité ce compte rendu.

## **1) CONTRAT DE RESTAURATION EN LIAISON FROIDE :**

### **- DELIBERATION N° 16/2021 :**

Madame la Présidente explique que la loi « Egalim » fixe l'objectif à la restauration des collectivités d'obtenir en 2022, 50 % de produits bio et local de qualité durable.

Pour la collectivité, il faut trouver une solution car les produits bio sont plus chers, c'est pourquoi elle s'est renseignée auprès d'organisme de restauration en liaison en froide comme API et SODEXO. Son concurrent SODEXO est plus cher.

La Présidente présente cette restauration en liaison froide avec le prestataire de service API car il est spécialisé pour les enfants, les tarifs sont de 2.70 € par repas et par enfant et de 3.30 € par repas et par adulte.

Les repas sont élaborés par des diététiciens, il n'y aura plus de contrôle sanitaire, s'il y a un souci c'est API qui sera responsable des préparations.

Les livraisons se feront la nuit, si toute fois il y a un souci de livraison, nous aurons un stock de secours pour nourrir les enfants.

API fait les menus de vacances à vacances, ils sont consultables sur leur site.

API se chargera de former le personnel de cantine.

Les agents n'auront plus de préparation à élaborer, ils n'auront plus qu'à réchauffer les plats.

Il est tout à fait possible de faire un contrat avec API de 6 mois en 6 mois, pas besoin de faire de mise en concurrence donc pas d'appel d'offre, Madame la Présidente expose à l'assemblée

présente qu'il serait bien de commencer un contrat avec le prestataire API à partir de Janvier 2022.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des présents, Madame la Présidente, à signer ce contrat avec API à partir de Janvier 2022.**

## **2) TARIF DE LA CANTINE**

### **- DELIBERATION N° 17/2021**

Madame la Présidente explique, à l'assemblée présente qu'il est nécessaire d'augmenter le tarif cantine au 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Après une étude avec les membres du bureau, ils proposent de mettre le prix à la cantine à 4.50 € pour les repas enfants, à 7.50 € pour les repas adultes et à 10.00 € pour les repas adultes de l'extérieur.

Après avoir répondu à toutes les interrogations des délégués et après un large débat, Madame la Présidente propose de procéder au vote suivant : prix à la cantine par enfant 4.50 €, prix à la cantine par adulte 7.50 € et prix par adulte extérieur 10.00 €.

<b>POUR :</b>	<b>15</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>2</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>4</b>

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des présents, l'augmentation des tarifs cantines, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, comme suit : 4.50 € par enfant, 7.50 € par adultes et 10.00 € par adultes extérieur.**

## **3) CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR AU COMPTE 6541**

### **- DELIBERATION N° 18/2021**

Madame la Présidente informe l'assemblée présente que Madame la Trésorière nous a transmis une liste pour une demande d'admission en non valeurs que toutes leurs poursuites se sont révélées infructueuses pour un montant total de 223.04 €. La trésorière nous demande de prévoir les crédits nécessaires et d'émettre un mandat au compte 6541.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, d'émettre un mandat au compte 6541 pour un montant total de 223.04 €.**

## **4) QUESTIONS DIVERSES**

- Madame la Présidente informe l'assemblée présente, des travaux de réfection à la cantine.
- Madame la présidente informe l'assemblée que la réservation cantine se fait sur 2 semaines mais qu'il y a toujours une trentaine d'élèves non inscrit par jour.

- Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il faut peut-être facturer le repas en double pour les parents non discipliné à rendre les inscriptions en temps et en heure, à vérifier la réglementation pour la surfacturation. Il a été invoqué le sujet de dissocier la facturation de la cantine et de la garderie.
- Madame la Présidente informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, les repas réservés seront facturés.
- Madame la Présidente informe l'assemblée que les inscriptions cantine à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 pour notre prestataire API peut se faire la veille et jusqu'au 11h.
- Madame la Présidente informe l'assemblée que lors du dernier conseil d'école (fin juin) il y a eu un problème de communication donc les élèves n'ont pas de cahier de liaison, et que l'ADICA nous a donné les tarifs pour l'ENT qui s'élève à 834.08 € TTC pour 2 ans et si nous ne passons pas par l'ADICA le tarif est doublé et qu'avec WAM on peut réaliser les inscriptions cantine, il peut aussi servir de cahier de texte.
- Madame la Présidente informe l'assemblée que les speetchis ont été installés dans les salles de classe de même que le réseau filaire, ne reste plus qu'à faire venir un informaticien (ALPHA 3) pour finir l'installation et qu'ils se chargeront de la maintenance de tous les ordinateurs.
- Madame la Présidente informe l'assemblée qu'ORANGE est passé pour la fibre et qu'il faut faire une tranchée.
- Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président informe l'assemblée qui se charge de réaliser cette tranchée et de passer les fourreaux pendant les vacances de la Toussaint.
- Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président informe qu'ils ont fait faire une étude de la charpente car quand il pleut fort, l'eau rentre partout dans l'école, ils ont trouvé qu'il manquait des poteaux et que les travaux s'élèveraient aux alentours de 300 000.00 € et qu'en cas de grosse chute de neige il est préférable de ne pas faire rentrer les élèves dans l'école.
- Une des déléguées informe l'assemblée que l'agent qui est en charge de la surveillance des enfants dans la cour le matin est seule pour beaucoup trop d'élèves.
- Madame la Présidente informe l'assemblée que la solution sera de mettre les Atsem en renfort à tour de rôle dans la cour.

La séance est levée à 20h35 par la Présidente.

- DELIBERATION N° 16/2021 : Contrat de restauration en liaison froide
- DELIBERATION N° 17/2021 : Tarif cantine
- DELIBERATION N° 18/2021 : Créances admises en non-valeur au compte 6541